



## PREFECTURE DE LA REUNION

### SECRETARIAT GENERAL

-----  
SERVICE DES MOYENS  
ET DE LA LOGISTIQUE

-----  
BUREAU DES RESSOURCES HUMAINES  
ET DE L'ACTION SOCIALE

### **ARRETE n° 3 1 8 0 SG/SML/BRHAS**

fixant la liste des candidats autorisés à se présenter à l'épreuve pratique  
et à l'épreuve orale d'admission du concours externe,  
ouvert à la Préfecture de La Réunion en 2007  
pour le recrutement d'un Agent des Services Techniques  
- Spécialité employé(e) de maison polyvalent(e) -

### **LE PREFET DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT DE LA REUNION**

#### **OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2005-1228 du 29 septembre 2005 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;
- VU** le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'Intérieur ;
- VU** l'arrêté ministériel du 6 mars 2007 portant délégation en matière de recrutement et de gestion des personnels techniques de service et ouvriers (corps des agents des services techniques, des ouvriers professionnels, des maîtres ouvriers) ;
- VU** l'arrêté du ministre de l'Intérieur du 24 avril 2007 autorisant au titre de l'année 2007 l'ouverture d'un concours pour le recrutement d'agents des services techniques du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire (services déconcentrés) (femmes et hommes) ;
- VU** l'arrêté n° 2388/SG/SML/BRHAS en date du 26 juillet 2007 portant ouverture à titre externe du concours pour le recrutement d'un agent des services techniques appelé à occuper la fonction d'employé(e) de maison polyvalent(e) pour une résidence du corps préfectoral ;
- VU** l'arrêté n° 2871/SG/SML/BRHAS du 7 septembre 2007 fixant la composition du jury ;
- SUR** la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

## **ARRETE**

**ARTICLE 1** : La liste des candidats autorisés à se présenter à l'épreuve pratique du mardi 16 octobre 2007 et à l'épreuve orale d'admission du jeudi 18 octobre 2007 pour le recrutement d'un agent des services techniques appelé à la fonction d'employé(e) de maison polyvalent(e), est fixée conformément à l'annexe jointe au présent arrêté.

**ARTICLE 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Saint-Denis, le **1<sup>er</sup> octobre 2007**

Pour Le Préfet,

Le Secrétaire Général

**Signé LACHAUD**

Franck-Olivier LACHAUD

## **ANNEXE**

### **Liste des candidats autorisés à se présenter à l'épreuve pratique et à l'épreuve orale d'admission**

<b>Numéro Candidat</b>	<b>Civilité</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>
<b>FM056</b>	Monsieur	PARENT	Dominique
<b>FM033</b>	Monsieur	DIJOUX	Jérôme
<b>FM066</b>	Mademoiselle	BOYER	Christelle
<b>FM133</b>	Mademoiselle	IBOUTH-IVAA	Ketty
<b>FM044</b>	Mademoiselle	PAYET	Nathalie
<b>FM087</b>	Madame	LAW-WUN	Annick
<b>FM035</b>	Mademoiselle	JEAN BAPTISTE	Kelly